

Animaux

Vous souhaitez déclarer un chien catégorisé, une morsure et un rucher...



Chien dangereux

Déclaration des chiens de 1ère et 2ème catégories pour l'obtention d'un permis de détention obligatoire



Déclaration de morsure



Déclaration de ruchers



Demande de capture de chats libres

ANNEMASSE
à vivre ensemble
☎ 04 50 95 07 00

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h